



FLASH DP

Direction Régionale

Extrait des questions posées en séance :

- Toutes entités

- La délégation demande un point sur les demandes de paiements de jours CET.

Réponse de l'Entreprise :

Depuis janvier 2017, aucune demande de paiements de jours CET pour les maîtrises et exécution.

Pour rappel (RH00926 chapitre 9 – Monétisation) :

Conformément à la loi n°2008-789 du 20/08/2008, le salarié peut monétiser des jours de son compte épargne-temps, selon les procédures en vigueur.

La monétisation est mandatée si possible sur la paie du mois de la demande du salarié. La monétisation des jours de congé n'est possible qu'à partir du 26ème.

Les autres jours du CET peuvent être monétisés, y compris les jours d'abondement prévus à l'article 4.1 du présent accord. La monétisation des jours du CET est possible à compter de l'année qui suit celle de leur épargne.

Les jours du CET qui font l'objet d'une monétisation sont valorisés sur la base de la rémunération brute principale mensuelle. La valorisation d'une journée est appréciée à la date du paiement, selon la formule suivante :

Valorisation d'une journée = rémunération brute principale mensuelle/21,6.

L'indemnité versée est soumise aux obligations sociales et fiscales en vigueur.

- La délégation demande un point sur les examens en cours et à venir sur notre région.

Réponse de l'Entreprise :

Aucun avis d'examen n'a encore été publié.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre COFO pour tous renseignements concernant les examens.

- **COP**

- La délégation s'interroge sur les situations conflictuelles qu'elle rencontre régulièrement au COP suite aux demandes non abouties.

Réponse de l'Entreprise :

Quelles situations conflictuelles ? Pour l'instant, nous nous efforçons d'accompagner l'ensemble des agents ayant une opportunité pour un prochain poste. Nous privilégions en particulier les opportunités pour les postes opérationnels et les agents ayant une ancienneté importante sur leurs postes.

L'UNSA vous invite à venir voir vos délégués pour qu'ils vous accompagnent.

- La délégation souhaiterait connaître les critères retenus au COP pour hiérarchiser l'ordre des départs en cas de demande de mutation.

Réponse de l'Entreprise :

Les différents points pris en compte lorsqu'il y a « clôture » de poste avec un agent du COP sont :

- Cohérence avec le délai de fin de poste défini à l'EIA
- Ancienneté sur le poste
- Evolution vers un poste opérationnel ou fonctionnel
- Possibilité de remplacement



L'UNSA maintient que la règle est écrite et veillera à ce qu'elle soit appliquée et suivie.

- La délégation souhaiterait connaître les modifications prévues concernant le poste de superviseur au COP.

Réponse de l'Entreprise :

Nous avons l'ambition d'accompagner la phase 3 du projet de services des territoires avec l'intégration dans le produit périurbain des axes St Etienne / Ambérieu, Perrache / Givors et l'étoile d'Annemasse dès l'été 2017.

Pour l'UNSA, rien de neuf en somme !

- **ACV**

- La délégation souhaiterait savoir pourquoi l'agence de Lyon a été avisée seulement 15 jours avant le départ du VPC Zoo de Beauval ?

Réponse de l'Entreprise :

La première information concernant le VPC Zoo de Beauval a été loupée, c'est lors de la relance que cet oubli a été constaté et que les agents ont pu être informés.

Malgré cet incident, les agents ont pu se rendre disponibles puisque 5 agents y ont participé. [...]

L'UNSA déplore, une fois encore, un manque de communication à l'ACV. Le matin même de la réunion DP, le problème s'est à nouveau présenté pour un autre VPC !

- La délégation constate qu'à ce jour, les agents sur le plateau n'ont pas eu connaissance d'une prime « locale ». Où en sommes-nous de l'attribution de cette prime ? Voir ci-après la question posée à la dernière réunion DP. *Question 44 : Où en est-on de la prime locale promise aux agents ? Cette « prime locale » vise à récompenser le CA « reconquête » des CDC qui n'avait pas été inclus, en 2016, dans le système d'animation nationale ; il le sera dès 2017. Concernant les CDV, la « prime locale » visait à effacer les disparités causées par l'expérimentation de mai à décembre avec des agents « à dominante » par rapport au système d'animation national annuel. Les primes sont en cours d'attribution, les agents vont être informés par les DPX.*
- **Quels ont été les critères d'attribution de la gratification exceptionnelle donnée aux CDC ? Par ailleurs, concernant toujours les CDC, nous aimerions connaître où en est la prime "locale" pour rattraper les incohérences de Vivaplus sur 2016 ? Nous n'avons aucune nouvelle.**

Réponse de l'Entreprise :

Il y a vraisemblablement eu une confusion sur les termes, il n'a jamais été question d'attribuer une « prime » à l'ensemble des agents mais bien de récompenser ceux qui, au vu de l'organisation et du système Vivaplus, pouvaient justifier d'une rétribution complémentaire compte tenu de leurs résultats.

Pour l'UNSA, cette réponse n'est pas acceptable ! On laisse entendre que tous les agents auraient « mal compris » l'information qui leur avait été donnée lors de la dernière réunion DP. De plus, la direction admet que tous les agents ont été impactés mais au final, ils ne sont pas tous primés !

La délégation UNSA souhaite connaître la méthode de calcul qui a été utilisée.



La prochaine réunion DP exécution et maîtrise aura lieu le 15 juin 2017.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter directunsa.dr@gmail.com.

VOS DELEGUES UNSA Direction Régionale :

Emmanuelle GIRAUD
Nelly COURTIAU
Arnaud MATRAY
Sonia GOUDY
Medhi CHOUAL
Claire FERNANDEZ

UNSA Ferroviaire Auvergne Rhône Alpes
Immeuble Le Polaris • 45 rue Sainte Geneviève • 69006 LYON
Tél : 04 78 92 92 27/54 20 31 • ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

Créateur de lien social



Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Métiers

Parentalité

Comités d'entreprise

Pouvoir d'achat

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF:

**je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,**

**je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!**

